

## COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 AVRIL 2021 à 20 HEURES

SALLE DES FETES

**Présents : DUPUY Ghislaine --REY Nicolas- RAFFIN Jean Jacques -VUILLEMIN Christophe-- GARIN Guillaume – LAFFAY Pierre Jean –GANGLOFF Sylvie – ANDRE Martine – DEBERT Véronique BONIFACE Stéphane**

**Absent excusé : DUTEL Gérard**

Lecture du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2021. Compte rendu voté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente les comptes administratifs de l'année 2020.

**BUDGET CCAS** : section de fonctionnement dépenses émises 618.22 euros et en recettes 611.75 euros. Budget déficitaire de 6.47 euros avec un résultat de clôture excédentaire de 124.52 euros Voté à l'unanimité.

**BUDGET REMEMBREMENT** : section de fonctionnement pas de dépenses émises et en recettes 747.93 euros soit un excédent de 747.93 euros et un résultat de clôture de 878.58 euros. Voté à l'unanimité.

Il est rappelé que ce budget sera clos au 30 juin 2021.

**BUDGET ZONE ARTISANALE** : section de fonctionnement dépenses émises pour 2400.52 euros et en recettes 13 740.59 euros pas d'investissement soit un résultat excédentaire de 11 340.07 euros avec un résultat de clôture excédentaire de 44 666.45 euros. Voté à l'unanimité.

**BUDGET BAR AUBERGE** : section de fonctionnement dépenses émises pour 2 643.83 euros et en recettes pour 23 501.18 euros et en section d'investissement dépenses 19 310.24 euros et en recettes 1 000 euros. Ce budget dégage un excédent de 2 547.11 euros avec un déficit en résultat de clôture de 82 558.45 euros. Voté à l'unanimité.

**BUDGET ASSAINISSEMENT** : section de fonctionnement dépenses émises 18 053.73 euros et en recettes 18 770.93 euros et en investissement dépenses

émises 39 460.64 euros et en recettes 16 065.00 euros soit un déficit de 22 678.44 euros et un résultat de clôture déficitaire de 30 882.87 euros. Voté à l'unanimité.

**BUDGET COMMUNE** : section de fonctionnement dépenses émises 266 456.14 euros et en recettes 378 983.16 euros soit un excédent de 112 527.02 euros et en section investissement dépenses émises 27 580.50 euros et en recettes 81 343.96 euros soit un excédent de 166 290.48 euros avec un résultat de clôture excédentaire de 471 766.81 euros. Voté à l'unanimité.

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT** : Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à des échanges avec le trésorier il faudrait réévaluer les taux de cette redevance qui sont inchangés depuis 2015 d'autant plus que l'assainissement va être géré par la communauté de communes de Forez qui prévoit de lisser tous les taux, une proposition pour réévaluer le forfait est soulevée après discussion après vote le conseil municipal décide à 5 voix contre 4 et une abstention de passer le m<sup>3</sup> consommé à 1.20 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**DEVIS GEOMETRE** : Madame le maire fait part au conseil des devis établis par un géomètre :

- Devis pour une division de parcelle à la STEP 943.65 euros H.T. le conseil accepte ce devis.
- Devis pour un dégagement du carrefour à l'intersection St Just-Balbigny 807.30 euros H.T. Le conseil décide de faire évaluer les montants des travaux envisagés avant de faire borner cette pointe de terrain.
- Pour le mur de l'école le conseil décide de rencontrer les propriétaires riverains avant d'avancer sur ce dossier.

**DROIT DE PREEMPTION** : Madame le Maire explique que la parcelle A733 située vers le portail de l'école est en vente et propose de préempter car des travaux de sécurisation de stationnement sont en prévision à cet endroit et ceci permettrait d'avoir un projet plus adapté. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**VENTE DE TERRAIN CONSTRUCTIBLE** : Un couple est intéressé pour acheter 2 000 m<sup>2</sup> pour construire une maison sur le terrain de Michel Mathelin qui n'est pas un lotissement et il souhaite une sortie directe sur le chemin. En raison de la pénurie de terrains constructibles et des recommandations préfectorales, le conseil, après vote 9 voix pour et une contre, décide que la superficie maximale autorisée à la vente, sur du terrain constructible, pour la

construction d'une maison sera au maximum de 1 200 m<sup>2</sup> en fonction de la configuration du terrain.

**POINT SUR LES SUBVENTIONS DEMANDEES :**

- La région a accordé la somme de 3 500 euros pour la sécurisation des portes de placard du secrétariat de mairie
- La DETR est toujours en attente.

**POINT SUR LES TRAVAUX TERMINES :**

- Le carrelage de la cantine est terminé pour un coût de 3 641,65euros HT
- La partie de plafonds de l'église endommagée par des infiltrations d'eau a été restaurée, travaux pris en charge par l'assurance

**Questions diverses :**

**FIBRE :** Jeudi 22 avril les prises fibre ont été posées dans les bâtiments communaux. L'adjoint en charge de ces travaux rappelle que tous les raccordements fibre sont gratuits jusqu'en 2024.

**Bistrot des colombes :** le bistrot des colombes dans son nouveau projet de point vente boulangerie-épicerie-point poste va faire l'acquisition d'un four à pain, cet achat peut être subventionné en partie par la Région avec une participation de la communauté de communes et de la commune, Madame le Maire demande au conseil son avis sur cette participation qui serait à hauteur de 2 000 euros et qui est une des conditions pour que la subvention régionale lui soit versée. Le conseil donne son accord. Cette aide viendra en remplacement des 2000€ que la commune avait budgétisé pour l'achat de bacs à fleurs servant à délimiter la terrasse, le locataire acceptant de les prendre à sa charge.

**Chemin de chez Liange :** en raison de la dégradation par des engins motorisés ce chemin sera en sens unique du croisement du Chemin de Chatelus à la limite de la propriété Cazeneuve, un arrêté communal sera pris en ce sens.

**FEU ARTIFICE :** Madame le Maire a demandé des renseignements sur la législation des tirs de feu d'artifice, l'artificier lui a confirmé que les feux d'artifice du 13 juillet et de la fête patronale sont tirés dans de bonnes conditions.

**ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE DU MOULIN :** Des conventions de passage sont en attente de signature ce dossier suit son cours.

**MUR DE SOUTÈNEMENT VERS LE PELERIN** : Afin de vérifier la solidité d'un mur de soutènement sur le chemin du pèlerin une entreprise va installer des témoins

**ACCES PROPRIETE JOMARD** : les responsables voirie vont définir comment installer un panneau de stationnement interdit à hauteur de cette propriété car lors de manifestations en raison de stationnement de véhicules un peu anarchique ces personnes ne peuvent pas rentrer chez eux.

**VOIRIE** : Comme l'an dernier des chenilles processionnaires sont dans des pins vers l'espace vert de la salle d'animation rurale, des pièges vont être installés et une réflexion est menée pour remédier définitivement à ce problème récurrent.

**REPAS DES SENIORS** : compte-tenu des conditions sanitaires, il a été convenu avec le Bistrot des Colombes, que les bons repas pourront être utilisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2021.

**LOGEMENT POUR UN STAGIAIRE** : une stagiaire recherche pour être logée 6 nuits à partir du 19 mai sur la commune.

**JOURNEE ENSEMBLE NETTOYONS LA NATURE** : une journée de nettoyage sur la commune le samedi 5 juin sera organisée avec la population. Prévoir une info par le biais des carnets de liaison des enfants.

**ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES** : dates à retenir les 20 et 27 juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit

Prochaine réunion du conseil le jeudi 3 Juin 2021 à 20 heures.